

LETTRE DE MISSION

ETUDE GÉOTECHNIQUE

Projet fictif n°3

Affaire : Restructuration et extension d'un bâtiment en vue d'y créer un accueil de jour pour la santé mentale à Orléans - 45

Objet : Consultation pour la réalisation d'une étude géotechnique

Madame, Monsieur,

L'EPSM du Loiret G. Daumézon lance son projet de restructuration et extension d'un bâtiment existant en vue d'y créer un accueil de jour pour la santé mentale.

L'opération est située au 74 rue du Petit Pont 45000 Orléans.

J'ai le plaisir de vous solliciter (procédure adaptée selon article R 2123-1 du Code de la Commande publique) afin que vous me fassiez parvenir une proposition d'honoraires concernant une mission de réalisation d'une étude géotechnique G2 AVP et G5.

Caractéristique du projet

L'EPSM du Loiret s'est porté acquéreur d'un bâtiment qu'il va réhabiliter et qui nécessite la construction d'une extension (restauration) pour répondre au programme fonctionnel.

Le bâtiment à construire sera un rez-de-chaussée unique, classé ERP, d'une surface d'environ 100 m² (voir programme = annexe Projet fictif n°3).

La zone de construction est mentionnée page 22 de l'annexe.

Il est envisageable que le projet soit accolé au bâtiment existant.

Aucune étude géotechnique n'a été réalisée au préalable à la présente demande.

Le projet sera réalisé sous la forme d'un marché de conception-réalisation avec un rendu de niveau APD (consultation non commencée).

Missions demandées

La mission, réalisée conformément à la norme NF P 94-500, est une étude géotechnique préalable G2 AVP (avant-projet) et G5 (Diagnostic).

Le programme d'investigation proposé devra être suffisamment précis pour permettre d'estimer financièrement le coût des adaptations au sol du bâti aux 3 équipes candidates au marché de conception-réalisation pour concevoir les APD.

L'étude G2 AVP permet d'une part d'affiner le modèle géologique et le contexte géotechnique, d'autre part de mieux identifier, en fonction de l'ouvrage projeté, les risques géotechniques et de réduire les conséquences des risques géotechniques importants en cas de survenance. Elle définit les hypothèses géotechniques à prendre en compte au stade de l'avant-projet, les principes de construction envisageables pour les ouvrages géotechniques (terrassements, soutènements, pentes et talus, fondations, assises des dallages et des voiries, améliorations de sols, dispositions générales vis-à-vis des nappes et des avoisinants) et identifie les contraintes liées aux phases provisoires de travaux. Elle fournit une ébauche dimensionnelle par type d'ouvrage géotechnique et une première approche des quantités. Elle conclut sur la pertinence d'application de la méthode observationnelle pour une meilleure gestion des risques géotechniques. Elle comprendra de plus une recherche de coefficient d'imperméabilisation des sols.

L'étude G5 permet de proposer des adaptations géotechniques relatives à la contrainte de construction à proximité immédiate d'un bâtiment existant.

Visite de site

Sans objet

Référentiels

La mission sera réalisée en conformité avec :

- Les clauses administratives du présent courrier
- La norme NF P 94-500 relative aux missions d'ingénierie géotechnique
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de prestations intellectuelles (CCAG PI).

Toute clause des conditions générales de vente du fournisseur est réputée nulle et non avenue, seules font foi les dispositions prévues dans les documents cités ci-dessus.

Pièce jointe : Programme (Annexe Projet fictif 3)